

# BULLETIN DE COTISATION 2019

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Raison Sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail (1) : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Siret \_\_\_\_\_ Code APE \_\_\_\_\_ Convention Collective \_\_\_\_\_

Date de création \_\_\_\_\_ Nombre de salariés dans votre entreprise au 31/12/2018 \_\_\_\_\_

## Choix du mode de règlement de la cotisation de l'année 2019

**ouvre droit à un crédit d'impôt sur le revenu(2).**

(Veuillez cocher une case)

Je paie en une fois 1 500€ par chèque à l'ordre de UMM

Chèque n° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_

Je procède à un virement (RIB en page 2)

Je paie en 4 fois sans frais par chèque à l'ordre de UME et je vous joins 4 chèques de 375€ x 4 = 1 500€:

ces chèques seront remis en banque

<i>le 30 Mars</i>	Chèque n° _____	Banque _____	de 375€
<i>1<sup>er</sup> Mai</i>	Chèque n° _____	Banque _____	de 375€
<i>1<sup>er</sup> Juillet</i>	Chèque n° _____	Banque _____	de 375€
<i>1<sup>er</sup> Octobre</i>	Chèque n° _____	Banque _____	de 375€

Pour tout nouvel adhérent en cours d'année, la cotisation sera calculée au prorata temporis

**A RETOURNER par courrier simple à la CNEP**  
**A l'attention de l'Union des Marques du Matériel**  
**Bureaux administratifs/Adhésions : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres**

Tél. + 33 (0) 2 34 40 02 82 E-mail : [cnep@cnep-france.fr](mailto:cnep@cnep-france.fr) Site : <http://www.cnep-france.fr/UMM/>

Siège social 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Syndicat professionnel Loi 1884 - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20610 Siret : 824 778 088 00016 APE : 9412Z

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P

## BULLETIN DE COTISATION 2019

Le reçu de votre cotisation vous sera adressé par courriel.



**BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IRAN

Titulaire du compte / Account Owner

SYNDICAT UMM  
21 LA PETITE MONTAGNE SUD  
3 RUE DE L'AUBRAC  
CE 1714  
91017 EVRY CEDEX

BPRIVES EVRY CCBPFRPPMTG

10207 00068 20216858973 43

FR76 1020 7000 6820 2168 6897 343

(1) Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à l'UMM 14 rue du Faubourg St Honoré 75008 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

(2) Article 199 quater C Modifié par LOI n°2015-917 du 28 juillet 2015 - art. 13 : Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives de salariés et de fonctionnaires au sens de l'article L. 2121-1 du code du travail, ainsi qu'aux associations professionnelles nationales de militaires représentatives au sens de l'article L. 4126-8 du code de la défense ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu. Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées prises dans la limite de 1 % du montant du revenu brut

**A RETOURNER par courrier simple à la CNEP**  
**A l'attention de l'Union des Marques du Matériel**  
**Bureaux administratifs/Adhésions : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres**  
 Tél. + 33 (0) 2 34 40 02 82 E-mail : [cnep@cnep-france.fr](mailto:cnep@cnep-france.fr) Site : <http://www.cnep-france.fr/UMM/>

Siège social 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris  
 Syndicat professionnel Loi 1884 - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20610 Siret : 824 778 088 00016 APE : 9412Z  
 Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P



## BULLETIN DE COTISATION 2019

désigné à l'article 83, après déduction des cotisations et des contributions mentionnées aux 1° à 2° ter du même article.

**A RETOURNER par courrier simple à la CNEP  
A l'attention de l'Union des Marques du Matériel  
Bureaux administratifs/Adhésions : 12 Rue St Michel 28 000 Chartres**

Tél. + 33 (0) 2 34 40 02 82 E-mail : [cnep@cnep-france.fr](mailto:cnep@cnep-france.fr) Site : <http://www.cnep-france.fr/UMM/>

Siège social 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris  
Syndicat professionnel Loi 1884 - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20610 Siret : 824 778 088 00016 APE : 9412Z  
Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P



## UNION DES MARQUES DU MATERIEL

### CHARTE DE DEONTOLOGIE

**L'UMM** a pour objet la défense des droits et intérêts des ses adhérents tels que décrits à l'article 3 de ses statuts.

Par la présente charte de déontologie, ses adhérents souscrivent pleinement aux engagements et interdits ci-dessous :

#### 1- Engagements

- Fabriquer et/ou commercialiser des matériels satisfaisant au Règlement (UE) n° 2017/745 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2017 relatif aux dispositifs médicaux
- Assurer la formation des utilisateurs aux matériels livrés (manuels d'utilisation, CD, DVD, démonstrations, etc...),
- Assurer la garantie des matériels commercialisés, telle que décrite dans leurs conditions générales de vente,
- Assurer le service après-vente des appareils présentant des pièces défectueuses, ou des dysfonctionnements avérés
- Tenir le syndicat informé de toutes les informations susceptibles d'intéresser les adhérents (normes, publications, actions judiciaires, formations, etc...)
- Contribuer utilement à la promotion de la profession auprès des instances représentatives, et dans les manifestations professionnelles
- Entretien avec tous les adhérents des relations courtoises (les différends éventuels devront être portés à la connaissance du président qui pourra nommer une commission de conciliation), Informer le syndicat de tout changement, dans sa situation professionnelle, susceptible de remettre en question son adhésion à **l'UMM**.

#### 2- Interdictions

- De publier une publicité mensongère
- De pratiquer de la concurrence déloyale à l'encontre des adhérents (dénigrement, calomnie, diffamation)
- D'entreprendre des démarches syndicales auprès de l'Administration et d'accorder des interviews à un journal professionnel sans en référer au bureau du syndicat
- De diffuser des écrits, des propos ou des rumeurs susceptibles de porter atteinte à la notoriété de **l'UMM** et de l'ensemble des syndicats membres de la **CNEP**

Tout non-respect de l'un des engagements et interdictions souscrits ci-dessus par un adhérent l'exposera, après mise en demeure non suivie d'effet, à l'exclusion du syndicat, sans préjudice d'éventuelles poursuites en dommages et intérêts.



Je, soussigné,(e) .....

Agissant en qualité de .....

De la société .....

Sise .....

.....

**Déclare avoir pris connaissance la Charte de Déontologie de l'Union des Marques du Matériel et y souscrire sans restriction aucune.**

**Fait le ...../...../.....**

**Signature**  
**( mention manuscrite « lu et approuvé » )**

**Cachet commercial**